

A2MICILE STRASBOURG SUD
Société par action simplifiée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 49 RUE D'OBERHAUSBERGEN
67201 ECKBOLSHEIM
490 525 755 R.C.S. Strasbourg

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 02 MAI 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le deux mai, les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|---|------------|
| ➤ Monsieur Stéphane ROTUREAU,
titulaire de huit actions en pleine propriété, ci | 8 actions |
| ➤ La Société A2MICILE EUROPE S.A.S,
titulaire de douze actions en pleine propriété, ci | 12 actions |

Total des parts présentes : 20 actions en pleine propriété sur les 20 actions composant le capital social.

M. Joel CHAULET préside la séance, en qualité de Président d'A2MICILE EUROPE, associée majoritaire.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

Première résolution

L'assemblée générale, a décidé de transférer le siège social de 49 Rue D'Oberhausbergen 67201 Eckbolsheim à 5 Rue des Frères Lumière – 67201 Eckbolsheim, à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, en conséquence de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 4 des statuts de la société de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au :

**5 RUE DES FRERES LUMIERE
67201 ECKBOLSHEIM**

Il peut être transféré en tout endroit par décision collective des associés. »

Troisième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait en un (1) exemplaire original signé via YOUSIGN,

Pour la société A2micile EUROPE
Monsieur Joël CHAULET



M. Stéphane ROTUREAU
Associé

Stéphane ROTUREAU

✓ Certifié par  yousign